

Projet de Loi 124

Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance

Le bien des enfants
VS
L'horaire des parents

Mémoire adressé au :

Secrétariat des commissions/affaires sociales
a/s Madame Denise Lamontagne
Édifice Pamphile - Le May
1035 rue des parlementaires
3^e étage
Québec
G1A 1A3
dlamontagne@assnat.gc.ca

Réalisé par :

Stéphanie Saveroux
C.P.E. Les Joyeux Apprentis
1924 Blv. Édouard
St-Hubert
(450) 443-8779

A qui de droit,

Je vous fais parvenir un mémoire dénonçant la loi sur les services de garde éducatifs à l'enfant. En tant qu'éducatrice dans le milieu des garderies et des C.P.E. depuis 12 ans, les propos déclarés dans le projet de loi m'inquiètent énormément.

A mon avis, le projet de loi tel que déposé ressemblera à la situation que l'on retrouve présentement dans les écoles et dans le système de santé suite aux réformes; beaucoup de problèmes / peu de ressources.

Depuis plusieurs années, le gouvernement exige aux C.P.E. d'appliquer un programme éducatif afin d'offrir un service de qualité visant une préparation et une éducation propice à la rentrée scolaire. Que deviendra ce service avec tous les changements que vous voulez apporter? Si les éducatrices se retrouvent avec de nouvelles définitions de tâches, des coupures de budget, une augmentation du ratio des enfants dans les groupes et une diminution de salaires, comment conserver une qualité de service dans les C.P.E.?

Je suis consciente et entièrement en accord avec le fait d'avoir des heures plus flexibles pour accommoder les parents qui ont des horaires atypiques, mais à quel prix?

ABAVOZZI

Je trouve bonne l'idée d'avoir un service de coordination afin d'éliminer temps et casse-tête aux parents lorsque vient le temps de trouver une place en garderie, milieu familial ou encore en C.P.E pour leurs enfants. Par contre que deviendront les RSG qui décident d'être travailleuses autonomes, qui se fixent un horaire afin de concilier travail et famille? Que feront les conseillères pédagogiques qui apportent aide et soutien aux RSG et aux éducatrices?

Où se trouvera la qualité de vie des enfants qui ne voient pas leurs parents pour une période de 48 heures ou encore celle des enfants qui devront se faire réveiller le soir ou la nuit afin de rentrer chez eux.

Pourquoi accueillir des enfants d'âge scolaire qui ne sont pas au même niveau de développement que ceux d'âge préscolaire? Le milieu scolaire pourrait offrir des services dans certaines écoles durant l'été sous forme de camps de jour.

D'accord il y'a eu beaucoup d'abe et de dépenses inutiles dans certains C.P.E mais devrait-on punir tout les C.P.E?

Abaveruud

Toutes ces questions qui ne sont aucunement résolues dans le projet de loi ainsi que le manque d'explications précises qui sont proposés aux changements, m'obligent à dénoncer fortement ce projet de loi.

Je désire continuer de faire un métier que j'aime dans des conditions qui sont humaines, gratifiantes et agréables. Je veux être perçue comme éducatrice et non comme une gardienne, monitrice ou prendre la place d'une mère.

Bien à vous,

Stéphanie Bouveroux